

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 5

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2023-52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 07 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Charles-Antoine Darfeuilles pouvoir à Bernard Darfeuilles, Maryse Parverie pouvoir à Christophe Gérourard, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Chantal Robin pouvoir à Richard Simonneau, Florian Vaudon pouvoir à Jean-Pierre Charmes

Secrétaire de séance : Jérôme SUET

OBJET : Rapport d'activités du Syndicat Mixte « Charente e Limousin » (SCoT) exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions légales en vigueur et découlant du Code Général des Collectivités territoriales, les Syndicats Mixtes doivent chaque année transmettre un rapport d'activités à leurs collectivités adhérentes.

Ce rapport est ensuite transmis aux organes délibérants de leurs collectivités adhérentes qui en prennent acte pour information et sans en délibérer.

Le Syndicat Mixte « Charente E Limousin » porteur du SCoT a donc transmis son rapport d'activité pour l'exercice 2022.

Oui l'exposé de monsieur le Président, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du Syndicat Mixte « Charente E limousin » pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD